



CENTRE HOSPITALIER D'AJACCIO
CENTRU USPITALIERU D'AJACCIU



LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS ELEVES, ETUDIANTS, STAGIAIRES....





SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR	2
ORGANIGRAMME.....	3
ACCES PLAN ET STATIONNEMENT.....	4
PLAN DES LOCAUX IFMS.....	6
LES LIENS	7
LES TUTELLES ET PARTENAIRES.....	8
PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE.....	8
NOS LOCAUX	9
LES LOCAUX DE L'UNIVERSITE	11
VIE ETUDIANTE.....	12
LES INSTANCES	15
LES AIDES FINANCIERES	16
LES RESSOURCES HUMAINES	18
VOTRE SANTE	20
EN CAS D'INCENDIE.....	21

MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

C'est un immense plaisir de vous accueillir au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé rattaché au Centre Hospitalier d'AJACCIO avec trois instituts de formations paramédicales, Infirmières, Aides-Soignantes et Auxiliaires de puériculture.

Vous avez choisi de suivre vos études au sein de cet institut, nous vous félicitons de ce choix et vous remercions pour votre confiance. Le développement de vos compétences professionnelles (savoirs et postures) sera notre préoccupation dans l'alternance, au travers d'expériences en situation clinique aussi bien dans le cadre réel qu'en situation simulée ou en analyse de pratique.

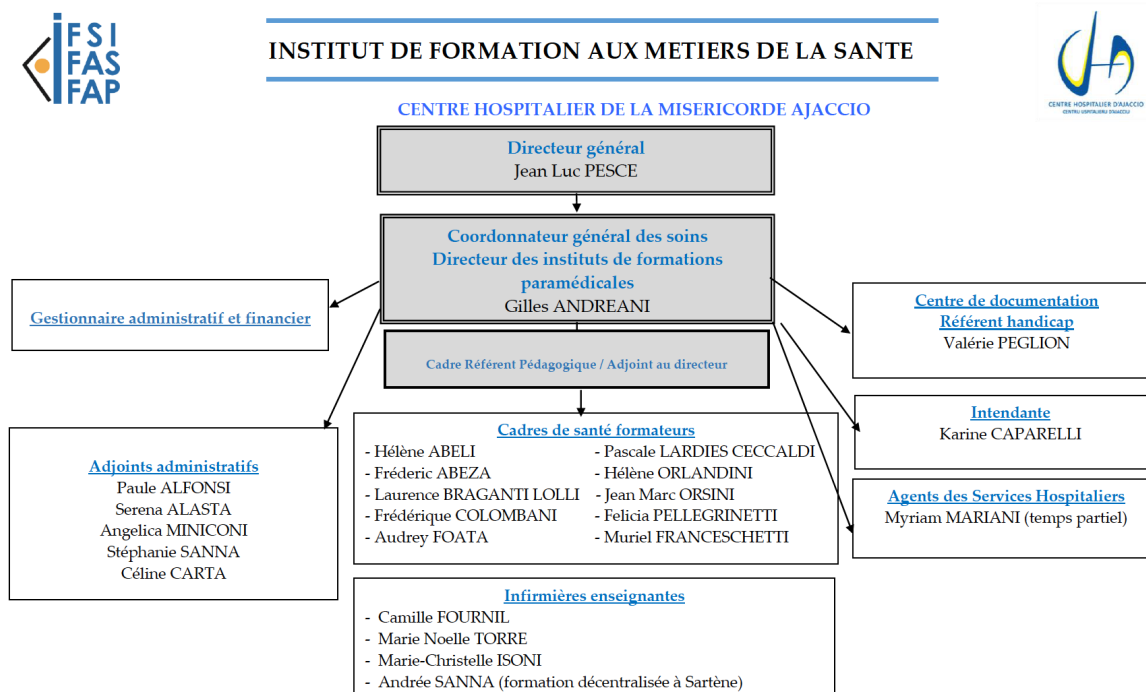
Afin de faciliter votre intégration et vous aider sur l'ensemble de votre parcours, l'équipe pédagogique et administrative a réalisé ce Livret d'accueil qu'elle met à votre disposition.

Destiné à vous présenter les équipes pédagogiques, administratives et logistiques qui vont œuvrer à vos côtés pendant l'année ou les 3 années à venir et porter à votre connaissance les informations inhérentes à l'organisation de l'institut de formation de manière générale.

Ce guide présente les moyens pédagogiques et logistiques mis à votre disposition, vous informe sur les contenus de la formation et vous indique quelques règles de fonctionnement pour favoriser le maintien de la qualité de vie et d'études au sein de l'institut.

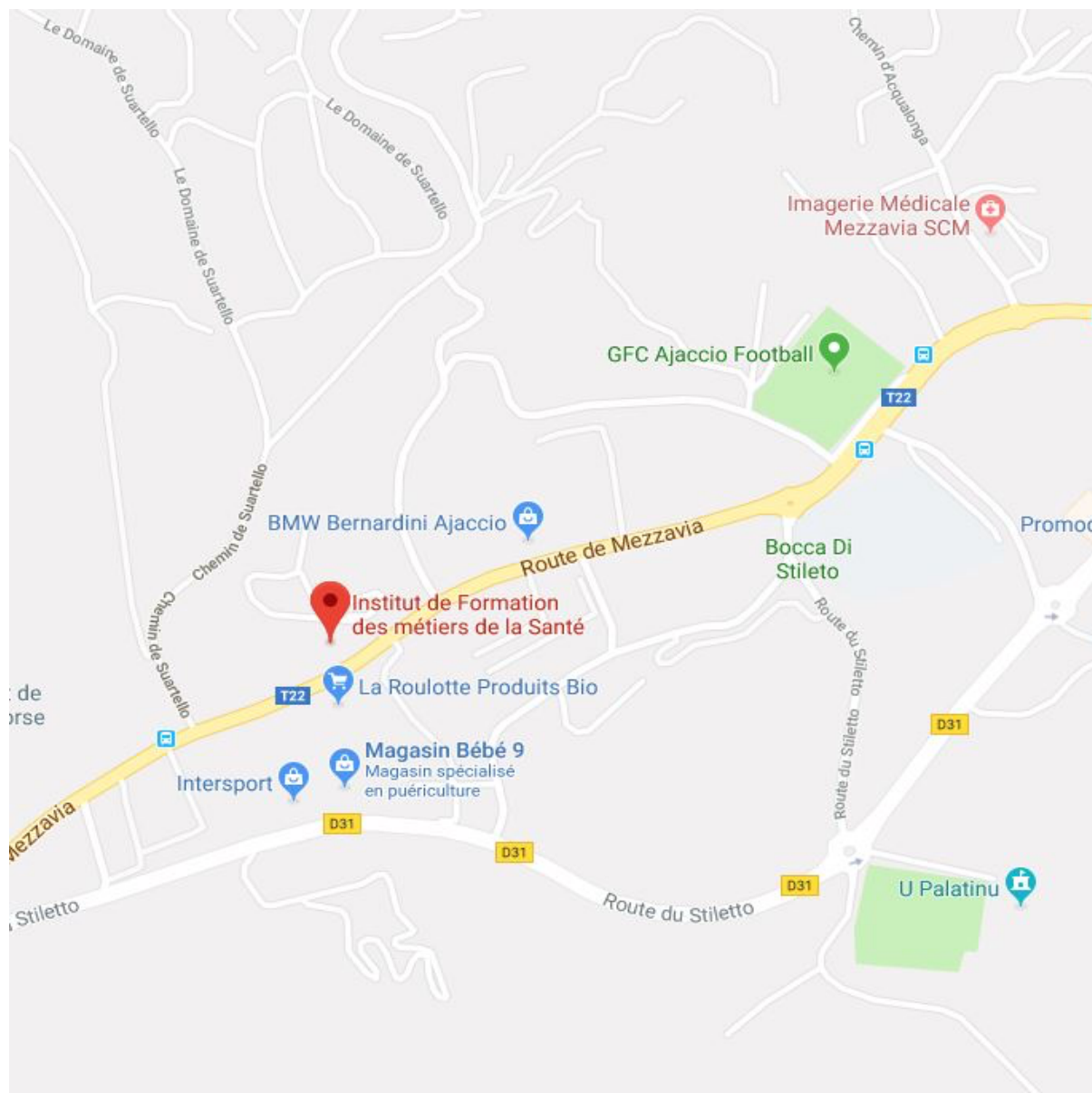
Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de cet institut de formation dans le respect des valeurs et la rigueur légitime attendue pour votre profession future.

ORGANIGRAMME



Validé le 08 juin 2023

ACCES PLAN ET STATIONNEMENT



Bus : Ligne 2 Confina – Les crêtes

Voitures : Vous pouvez vous rendre à l'IFMS avec votre véhicule, le co voiturage est recommandé.

Stationnement : les élèves et étudiants bénéficient d'un parking privé gratuit à proximité de l'Institut. (Attention places limitées).

Il est formellement interdit de stationner devant les commerces, ainsi, que devant les résidences privées.

Accès Université de Corse :



La collectivité de Corse finance la gratuité des déplacements pour les étudiants en soins infirmiers. Une participation unique de 20 euros à l'année « Assurance » pour tous les étudiants est demandée.

Le covoiturage est recommandé.

LES LIENS

Projet pédagogique : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (Onglet IFMS)

Recueil des textes des différentes formations et professions :

Infirmiers :

- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 1_Référentiels Activités IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 2_Référentiel compétences IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 3_Référentiel formation IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 4_Maquette de formation
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 5_Unités d'enseignement
- Arrêté du 31 juillet 2009_Annexe 6 Portfolio suite HCPP
- Arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 Relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant arrêté du 21 avril 2007
- Arrêté du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 18 mai 2017 relatif aux indemnités de stage
- Arrêté du 31 juillet 2009 version consolidée au 1er septembre 2017
- Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé _ Légifrance
- Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant arrêté du 31 juillet 2009 IDE
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au DEI version du 22 août 2019

Guide des étudiants FNESI – (<http://fnesi.org>)

Aide soignants et auxiliaires de puériculture :

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat
- Arrêté du 30 décembre 2020 modifié (adaptation des modalités d'admission aux aménagements de la formation et de la diplomation dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus -19)
- Annexe de l'arrêté du 10 juin 2021

LES TUTELLES ET PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé (ARS)

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

Centre hospitalier d'Ajaccio (CHA)

La Collectivité de Corse (CDC)

L'Université de Corse

Etablissements partenaires :

Cliniques privées

EHPAD / MAS / SSIAD / IME, CAMS.....

Centre hospitalier de Castelluccio

Multi accueil municipaux, associatifs et départementaux

Collèges et Lycées

Secteur libéral

Maisons de rééducation / Maisons de retraite

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE

L'IFMS d'Ajaccio est orienté dans les formations des métiers para médicaux, il propose la formation de trois métiers :

Formation Infirmière

60 étudiants par promotion aux profils divers et variés pour une formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Formation en alternance sur 6 semestres.

Formation Aide-soignante

Formation sur site : 53 élèves pour une formation au Diplôme d'Etat d'aide soignants.

Formation délocalisée (Hôpital de Sartène) : 12 élèves.

Formation en alternance sur 11 mois.

Formation Axillaire puériculture

15 élèves pour une formation préparant au Diplôme d'Etat d'auxiliaires de puériculture.

Formation en alternance sur 11 mois.

NOS LOCAUX

Tous nos espaces de formation sont équipés de climatisations réversibles, de vidéoprojecteurs, de microphones, de rideaux occultants.



Salle ALCUDINA
Réservée en priorité aux ESI
L1



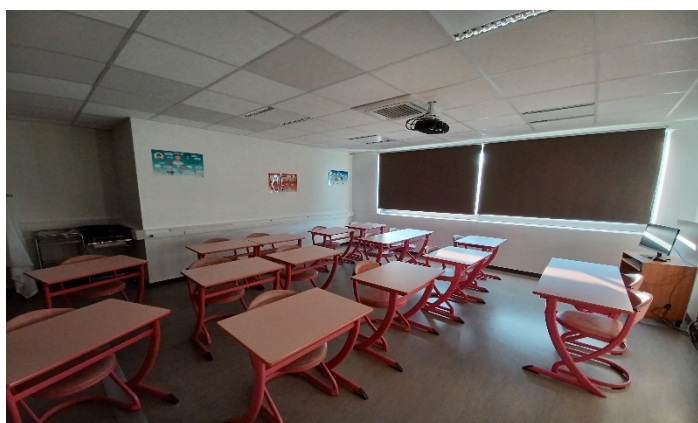
Salle MONTE D'ORO
Réservée en priorité aux ESI
L2



Salle MONTE CINTO
Réservée en priorité aux ESI
L3



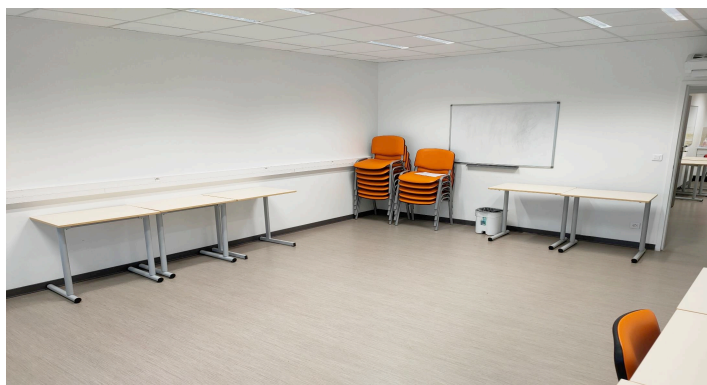
Salle PAGLIA ORBA
Réservée en priorité aux
élèves AS



SALLE CAPU D'ORTU
Réservée en priorité aux
élèves AP



4 SALLES DE PRATIQUES (TP)



6 SALLES DE TRAVAUX
DIRIGES (TD)

LES LOCAUX DE L'UNIVERSITE

L'Université de Corse Pasquale Paoli

Fondée en 1765 et rouverte en 1981, l'Université de Corse Pasquale Paoli est une structure de formation et de recherche résolument ancrée dans son territoire, en prise directe avec les grandes problématiques locales, nationales et internationales.



VIE ETUDIANTE

L'IFMS est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Accueil administratif :

L'accueil se déroule du lundi au jeudi de 7h45 à 16h.

En dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, vous pouvez exprimer vos attentes ou besoins par mail : accueil.ifms@ch-ajaccio.fr ou contacter le standard au 04 95 29 81 25 ou par Fax : 04 95 27 08 84.



Pour contacter l'Université de Corse

Sylvie Gutierrez

Institut Universitaire de Santé

Bât POZZO DI BORGIO

Campus Grimaldi

BP52 20250 Corte

Mail : Sylvie.gutierrez@univ-corse.fr

Tel : 0495450633

Site : <https://ius.universita.corsica>

Accueil pédagogique :

Votre accompagnement dans l'apprentissage en IFSI, IFAS ou IFAP est assuré par des enseignants permanents, universitaires, extérieurs.

Les plannings de cours sont affichés chaque semaine sur les tableaux d'affichage réservés à chaque promotion, il peut être envoyé par mail. Ces derniers peuvent être modifiés en fonction des impératifs professionnels des intervenants.

L'accueil pédagogique se déroule sur RDV soit avec le référent pédagogique de l'ESI soit avec un référent de promotion.

Accueil centre de documentation



Livret d'accueil CDI ET SALLE INFORMATIQUE : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (IFMS)

Situé dans l'espace élèves-étudiants, près de la cafétéria.

Accueil et travail informatique :

L'accès internet est fourni aux élèves et étudiants par connexion WIFI HOTSPOT IFSI IFAS IFAP.

Chaque élève ou étudiant reçoit via les services informatiques sa carte avec identité, identifiant et mot de passe.

Des postes informatiques sont dédiés aux apprenants dans un local en proximité de la cafétéria et du CDI pour travailler et effectuer des recherches.



Vous êtes utilisateur de l'outil informatique, vous devez par conséquent respecter les règles définies dans la charte informatique incluse dans le livret d'accueil du CDI et de la salle informatique.

ESPACES « DETENTE ET RESTAURATION »

Un espace restauration dédié aux élèves et étudiants avec micro-ondes, frigo, distributeurs de boissons chaudes et froides, de distributeurs d'aliments (sandwiches, gâteaux ...) .

Les élèves ou étudiants peuvent porter leurs repas.

A proximité de l'Institut, plusieurs commerces ou brasseries sont accessibles.





Cet espace est ouvert de 7h30 à 18h.

ASSOCIATION ETUDIANTS

L'Association des étudiants « A SPATERA » a pour but : de promouvoir la formation de futurs professionnels de santé infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture ; favoriser les échanges interprofessionnels, de promouvoir les voyages d'études et de développer la recherche en soins infirmiers.

LES INSTANCES

Les délégués de promotion : sont élus en début de chaque année de formation par leurs pairs. Ils participent aux instances pédagogiques et disciplinaires en lien avec la réglementation de leur filière de formation.

1. IFSI : 2 titulaires et 2 suppléants par année de formation
2. IFAS : 1 titulaire et 1 suppléant par promotion
3. IFAP : 1 titulaire et 1 suppléant par promotion

Instances IDE, AS et AP :

Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut : 1 fois par an

Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles : selon les besoins

Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires : selon les besoins

Section relative à la vie étudiante : au moins 2 fois par an

LES AIDES FINANCIERES

Schéma d'aide à la vie étudiante, élèves et apprentis à la formation professionnelle :

Aide rentrée : pour les élèves et étudiants boursiers, l'aide est versée automatiquement par la CDC pour les non boursiers, se rendre sur le site de isula.corsica mesure 29.

Pass mutuelle : se rendre sur le site de isula.corsica mesure 15 , élèves et étudiants ayant leur propre mutuelle

Elèves ou étudiants en situation de précarité : se rendre sur le site de isula.corsica mesure 16

Aide à l'acquisition d'un ordinateur : se rendre sur le site de isula.corsica mesure 24

Prime a nececcita : se rendre sur le site de isula.corsica mesure 23

Bourses d'études sanitaire et sociale : se rendre sur le site de isula.corsica mesure 14, attribuée sur critères sociaux. Les élèves et étudiants bénéficiant de la Bourse d'étude sont soumis à l'obligation de présence pour l'ensemble des cours et des stages.

Pass Cultura : Dispositif d'accès aux activités culturelles mis en place par la collectivité de Corse pour venir en aide aux élèves et aux étudiants. La collectivité s'engage pour promouvoir, développer et faciliter un accès toujours plus large à la culture pour tous les jeunes. Gratuit et prêt à l'emploi, ce chéquier est intégralement financé par la Collectivité dans le cadre de sa politique culturelle. Avec le « Pass Cultura », vous pourrez profiter d'événements tout au long de l'année, aller au cinéma et au musée, assister à des spectacles, des festivals, acheter des livres ou encore vous inscrire à une activité culturelle, et ce grâce à des partenaires toujours plus nombreux dans l'île.

CROUSS de Corse pour les étudiants en soins :

- Aide spécifique ponctuelle (aide d'urgence)
- Aide spécifique annuelle (équivalent d'une bourse supplémentaire sur critères sociaux)

Restaurant universitaire de l'université de Corse : l'accès au resto U est pris en charge intégralement par la CDC pour un repas de base, sur présentation de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité.

Fongecif : Congés Individuels de Formation (CIF)

Site : <http://www.fongecif-corsica.com>

Mail : fongecif.corsica@orange.fr

Les indemnités de stage pour les étudiant-e-s infirmier-e-s :

Conformément à l'arrêté du 16/12/2020

Etudiant-e en 1 ^{ère} année	36€ par semaine
Etudiant-e en 2 ^{ème} année	46€ par semaine
Etudiant-e en 3 ^{ème} année	60€ par semaine

Les étudiants qui bénéficient d'une rémunération de leur employeur ne sont pas éligibles à ces dispositions conformément au dernier alinéa de l'art. L4381-1 du code de la santé publique.

Les élèves AS/ AP n'ont aucune indemnités de stage.

Les frais de transport des étudiants en soins infirmiers, pour se rendre sur les lieux de stages, sont pris en charge suivant les modalités suivantes :

- Le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune ou est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans la région limitrophe. Dans le respect de ce périmètre, il ne peut être fixé de limites kilométriques minimales ou maximales.
- Si véhicule personnel utilisé, le taux des indemnités kilométriques applicables sont fixées par l'art.10 du décret n°2006-781 du 3/07/2006.

Volet social

Pour les étudiant-e-s, une assistante sociale du service social de l'université de Corse est à votre disposition sur rendez-vous :

Mme Sophie ROSSI

Conseillère Technique en Service Social

Universita di Corsica

Bâtiment Desanti

20250 CORTI

Tél :04.20.2022.57 / 06.34.91.20.68

Mail : srossi@univ-corse.fr

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur de l'IFMS

Il est Directeur des soins, et coordonnateur général.

Les formateurs permanents

Ce sont des cadres de santé ou des professionnels diplômés dans la filière soins infirmiers.

Les cadres formateurs sont référents de promotion, référents pédagogiques, référents de terrains de stage.

Chaque élève ou étudiant est accompagné par un référent pédagogique.

Les formateurs sont au nombre de 10 pour la formation infirmière, au nombre de 4 (3+1 délocalisé sur Sartène) pour la formation AS et 1 formateur pour la formation AP.

Les intervenants extérieurs

Des experts dans différents domaines interviennent (universitaires, médecins, infirmières, aides-soignants, puéricultrices, psychologues, assistante sociale...) en parallèle des formateurs permanents, afin d'apporter une valeur ajoutée aux enseignements théoriques et cliniques.

La documentaliste et référente Handicap

La documentaliste est là pour vous accueillir : Madame Valérie PEGLION assure l'information documentaire, l'assistance à la recherche documentaire, l'aide à la consultation du catalogue et des bases de données. Assure également le prêt et le retour des documents.

CF Livret CDI et salle de la salle informatique : <https://www.ch-ajaccio.fr/documents> (IFMS)

Le pôle administratif

L'équipe administrative est composée 6 agents administratifs et 1 gestionnaire financier :

Gestionnaire des finances : 1 gestionnaire

Agent d'accueil : 1 agent d'accueil

Secrétariat IDE : 3 secrétaires pour le pôle formation IDE

Secrétariat AS / AP : 2 secrétaires pour le pôle formation AS / AP

Cette équipe assure l'accueil général, le suivi administratif des étudiants, les formalités administratives liées au stage et la sélection.

Le pôle stage :

Composé par 1 coordonnateur des stages et 5 formateurs référents (en lien avec les années et les disciplines de formation)

Ce pôle gère les stages de tous les élèves et étudiants de d'institut ainsi que des étudiants extérieurs.

1 Vœu de stage uniquement pour l'entrée en L3.

Pôle service sanitaire en IFSI :

1 formateur référent de L2, accompagné pour l'évaluation de l'ensemble des formateurs.

Il accompagne les ESI à préparer, réaliser et évaluer les actions de santé publique auprès des différents terrains de stages.

Le pôle P.A.S.S : (Pole AFGSU- SIMULATION – SOINS CRITIQUES)

2 formateurs sont responsables du pôle P.A.S.S et travaillent en situations simulées dans des espaces dédiés à ces apprentissages.

Photo 24



VOTRE SANTE

La médecine préventive de Corte : Pour tout problème de santé et de renseignements, la médecine préventive de Corte est à votre disposition au numéro : 04.95.45.00.15

En cas d'urgence médicale :

Service des Urgences du Centre Hospitalier Notre Dame de La Miséricorde	7j/7 ET 24h/24	27 avenue Impératrice Eugénie 20303 AJACCIO Cedex	04-95-29-91-49
SOS Médecin	7j/7 de 08h à 20h Fériés compris Du lundi au vendredi 08h-20h Samedi 08h-18h Dimanche et férié 08h-12h	9 avenue Dr Noel Franchini 20090 AJACCIO Rond-point Centre commercial Effrico 20167 SARROLA	3624
Pompiers	18		
Urgences vitales/SAMU	15		
SAMU social	115		
Numéro européen d'urgence	112		
Centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) du VIH et Centre départemental des infections sexuellement transmissibles (CDIST)	2 boulevard Sylvestre Marcaggi 20000 AJACCIO tel :04-95-29-15-90		

EN CAS D'INCENDIE

Dès l'audition du **signal sonore** ou sur ordre de la Direction, appliquez les consignes générales prévues dans les locaux.

1. Ecoutez les consignes d'évacuation rappelées par le formateur et prenez l'itinéraire qu'il vous indique.
2. Fermez les fenêtres de la salle et sortez sans précipitation. Fermez la porte. Attention : ne pas la fermer à clé
3. Ne jamais :
 - a. revenir en arrière,
 - b. prendre l'ascenseur.
4. Se rassembler sur le lieu prévu à cet effet, signalé par un panneau, puis répondre à l'appel.
5. Après le signal de fin de l'alarme et les consignes des pompiers, le personnel de formation retournera le premier dans la salle de cours, soit pour reprendre le cours, soit pour que vous puissiez récupérer vos affaires, soit pour fermer les portes

